

Commune de BROIN

Bulletin municipal

Janvier 2023



Le mot du Maire



L'année dernière à la même époque, nous n'étions toujours pas sortis de la crise sanitaire commencée en 2020. Depuis, nous sommes entrés dans une nouvelle période difficile dans un contexte géopolitique tendu. Chacun à notre niveau, nous subissons les conséquences d'une crise internationale amplifiée par la guerre en Ukraine. Les matières premières ont subi une augmentation importante avec une flambée du prix de l'énergie.

Cela a de quoi inquiéter quant aux orientations communales à réaliser. Nos communes, dont le financement dépend majoritairement de l'Etat, auront-elles encore les moyens d'agir en toute autonomie ? Régulièrement, nous découvrons des charges et obligations nouvelles.

Soyons optimistes et regardons les choses autrement. Profitons des moments de bonheur que nous pouvons vivre quotidiennement entourés de nos proches.

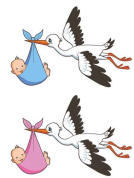
Si vous le souhaitez, vous pourrez prochainement adhérer gratuitement à l'application **Panneau Pocket** afin d'être informé en temps réel d'informations importantes.

Je vous laisse prendre connaissance des différentes informations en feuilletant les pages qui suivent.

Merci d'être venus aussi nombreux aux vœux de la municipalité et, pour celles et ceux que je n'ai pas eu l'occasion de croiser depuis le début janvier, je m'associe à toute l'équipe municipale pour vous souhaiter une excellente année 2023.

Jean-Christophe GUITTON

État civil



Comme annoncé par la présence des cigognes sur notre territoire à l'été 2021, Hanna Caslani le 14 avril, Bastiàn Beaumont le 23 juin, Maëlle Heuvrard le 22 septembre, Sélène Thibeau le 10 décembre et Ilona Pichet le 17 décembre, ont montré leur bout du nez. Félicitations aux heureux parents.

M. André Sirugue nous a quittés le 26 novembre. Saluons « Dédé » pour son dévouement au sein de la vie communale où il fut membre du conseil municipal de 1989 à 2001.

Notre doyenne, Mme Albane Barbieri, nous a quittés à l'âge de 101 ans le 05 décembre.

Nos pensées les accompagnent ainsi que leurs proches.

Informations pratiques

Mairie :

341 Grande rue, 21250 Broin



03 80 26 96 15



mairie-de-broin@wanadoo.fr

Site internet : www.broin.fr

Horaires d'ouverture au public : Mardi de 10h à 12h - Jeudi de 16h30 à 18h30

Écoles :

Maternelle Broin : 03.80.26.90.08

Bagnot : 03.80.26.97.45

Élémentaire Broin : 03.80.26.90.18

Bonnencontre : 03.80.79.02.36

Déchetterie d'Auvillars-sur-Saône :

Route de Dijon, 21250 Auvillars-sur-Saône



06.86.87.89.98

Horaires d'ouverture d'hiver du 01/11/2022 au 31/03/2023 :

Mercredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Horaires d'ouverture d'été du 01/04/2023 au 01/11/2024 :

Mercredi de 14h à 18h - Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Vivre ensemble

Nuisances sonores :

Suivant l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif aux nuisances sonores, les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, **sont limités aux horaires suivants** :

- **En semaine** de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- **Les samedis** de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **Les dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces horaires particulièrement lorsque les beaux jours reviennent.

L'abolement de nos meilleurs amis peut également être source de nuisances, tout comme les fêtes bruyantes et répétées.

Nous avons tous des espaces à entretenir, des anniversaires à célébrer ou encore des animaux de compagnie. Le bon sens et le dialogue paraissent être la solution pour respecter la tranquillité de tous. Laissons toutefois chanter le coq....

Brûlage des végétaux :



Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Nous vous rappelons que l'allumage de feux est donc strictement interdit (cf. Circulaire du 18 novembre 2011). Vos déchets verts peuvent être déposés à la déchetterie d'Auvillars-sur-Saône. C'est plus pratique et plus écologique.

Tailles des haies et biodiversité :

De jolies haies, bien taillées, offrent un cadre agréable et participent à l'embellissement de notre commune. Il est nécessaire de veiller à ce que les plantations n'empiètent pas sur le domaine public ainsi que sur la limite séparative des voisins. Le cas échéant, il est donc recommandé de procéder à la coupe des branches d'arbres ou encore de tailler les arbustes ainsi que les haies.



Toutefois, sur recommandation de l'Office français de la biodiversité, nous vous rappelons qu'il est conseillé de tailler les haies et d'élaguer les arbres **du 15 mars au 31 juillet**. Cette période est en effet fondamentale pour le cycle de vie de nombreuses espèces animales et plus particulièrement celui des oiseaux. Les haies constituent en effet un excellent habitat de reproduction et d'alimentation.

Le Verdier, l'accenteur mouchet ou le rouge-gorge vous remercient d'avance.

Communication

Pour toutes vos demandes personnelles, nous vous invitons à vous rendre au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture. Vous pouvez également utiliser le formulaire de contact disponible sur le site internet de la commune. Nous vous recontacterons, le cas échéant, dans les meilleurs délais.



Bilan d'utilisation du site internet :

Le site internet de la commune a été mis en place en 2021. Il rencontre cette année une belle fréquentation en augmentation progressive et constante.

Evolution du nombre de pages vues par jour
entre le 01/01/2022 et le 03/12/2022



En 2022, pas moins de 1835 visiteurs se sont rendus sur le site de notre commune, 6494 pages ont été consultées et 811 personnes ont cliqué sur le site **www.broin.fr** à la suite d'une recherche sur Google.

N'hésitez donc pas à utiliser fréquemment cet outil. Nous y intégrons régulièrement de nouvelles informations institutionnelles, comptes-rendus de conseil municipal, diffusions d'animations et informations communales diverses.

En 2023, nous avons décidé de renforcer la communication, en complément des informations diffusées sur le site internet, par la mise à disposition d'une application supplémentaire : **Panneau Pocket**. Utilisable depuis un smartphone, une tablette ou encore un PC, son usage sera gratuit pour les habitants. Il s'agira, pour accéder à ces informations de types alertes/rappels, de télécharger gratuitement l'application correspondante. Elle vous permettra d'obtenir des notifications en cas d'informations ou d'alertes nouvelles déposées sur Panneau Pocket. En aucun cas vous ne serez noyés sous les notifications. Cet outil nous permettra de vous transmettre rapidement et efficacement de courtes informations.

Il vous sera possible de solliciter la diffusion d'informations via le mail de la mairie.

Présentation des principaux travaux réalisés

Voici un état de lieux des actions entreprises par la municipalité depuis janvier 2022 :

Déconstruction de la maison située 723 Grande Rue :



Comme annoncé dans notre précédent bulletin, la municipalité a procédé à l'acquisition de la maison située au 723 Grande rue. Les travaux de déconstruction ont été réalisés et le terrain a été ensemencé.



Rénovation de l'éclairage public :



La deuxième tranche de rénovation de l'éclairage public avec passage aux LEDS a été achevée. La troisième devrait être réalisée courant 2023. Cet investissement permettra à la commune de réduire sa consommation énergétique et par conséquent les dépenses afférentes.

Dans le prolongement, depuis le mois de novembre, et pour contribuer à l'effort national de sobriété énergétique, l'éclairage public est dorénavant éteint de 22h à 6h.

Remplacement de l'abribus :



L'abri de bus en bois derrière la mairie a été remplacé par une structure en dur protégeant les utilisateurs des intempéries.



Panneaux de signalisation routière :

Nos panneaux de signalisation étant vétustes, il était devenu nécessaire de procéder à leur remplacement afin de faciliter leur lisibilité. C'est désormais chose faite.



Travaux divers :



- **La fibre** est en cours de déploiement sur le territoire de notre commune. En principe le raccordement des particuliers auprès de leur opérateur devrait être possible courant 2023.
- **Point-à-temps :** Nous avons réalisé une réfection partielle de toutes les rues de la commune sur 2 jours en partenariat avec la communauté des communes. Suite à un appel d'offre, l'entreprise NOIROT de Nuits-Saint-Georges a été retenue pour effectuer ces travaux (de l'enrobé avec gravillons permet d'entretenir régulièrement l'état de nos routes).
- **Plan d'aménagement de la Forêt communale de Broin :** Notre charte concernant la gestion de la forêt communale arrivant à son terme, nous avons renouvelé pour les années 2022 à 2041 un plan de gestion avec l'ONF. Ce plan est en adéquation avec les textes en vigueur en matière d'écologie. Notre forêt représente une superficie d'environ 64 hectares sur 2 îlots faisant partie du massif de Cîteaux (la Louère au nord et le Buisson de l'eau au Sud). Des travaux sont à prévoir pour la bonne exploitation du bois avec une amélioration de la desserte (source de revenu pour la commune). Nos prédécesseurs l'ont fait, avec savoir-faire, nous nous devons de transmettre un patrimoine perdurable car la forêt de Broin est un élément indissociable de la commune.
- **Deux dossiers sont en cours d'instruction pour une réalisation dès le printemps 2023 :**
 - **Le chemin du lavoir :**
Ce chemin, situé entre la route départementale n°20 et l'ancien Lavoir, sera entièrement refait.
 - **Le chemin de la Mare Gossot :**
Entre Broin et Auvillars-sur-Saône il restait un tronçon d'environ 300 mètres qui n'avait jamais été aménagé. Ce sera chose faite prochainement.

Fleurissement :



Comme chaque année, l'équipe municipale a à cœur d'embellir notre commune.

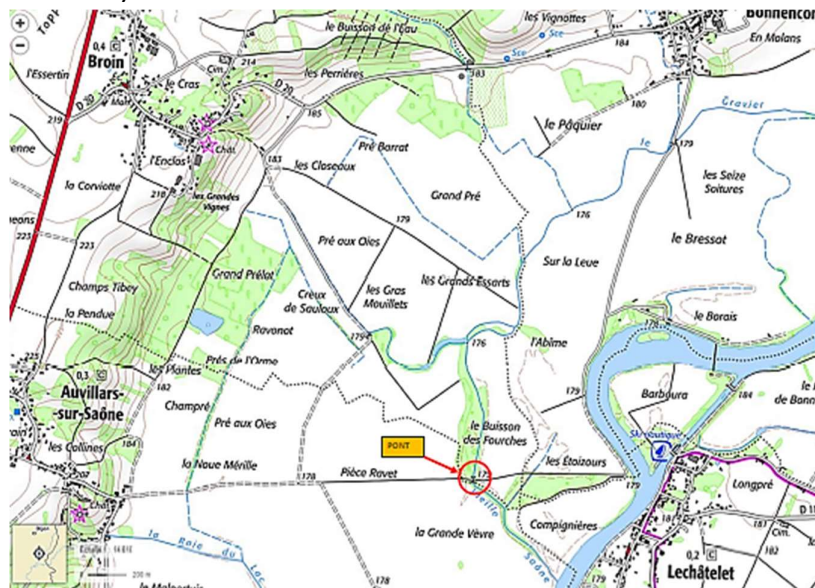
Les lavandes ornent désormais la place de la mairie. Les traditionnels chrysanthèmes avaient retrouvé les auges et agrémentaient les tonneaux installés en guise de pots, d'autres fleurs suivront...



Divers

Arrêté concernant l'interdiction de circulation sur le pont de la Vieille Saône :

Suite à la dégradation du pont situé au-dessus de la vieille Saône entre Auvillers-sur-Saône et Bonnencontre, une interdiction de passage à tout véhicule a été prise jusqu'à nouvel ordre (Arrêté consultable en Mairie ou sur le site internet).



En Bref...

Rentrée des classes 2022 :

Après deux mois de calme et de silences interminables à l'abri du soleil radieux de l'été, l'heure était proche pour les porte-manteaux en enfilade, impatients, de revoir un peu de vie.

Le jeudi 1^{er} septembre, les enfants, cartables sur le dos et trousse bien remplies, retrouvaient ou découvraient les bancs de l'école.

De nouvelles têtes, **à l'école maternelle**, mais pas seulement dans les rangs des bambins.

Bienvenue aux 2 maîtresses Mme Plangenet et Mme Colard qui s'occupent alternativement des 22 élèves du RPI de petite et moyenne section.

Mme Minet, fidèle au poste, aide les maîtresses dans leurs tâches.

L'école primaire recevait les élèves, déjà chevronnés, de grande section de maternelle et de CP. Mme Dopierre et Manon Touchard, employée en service civique, accueillaient le nouveau groupe constitué de 24 élèves.

L'école de Bagnot, où Mme Baujard officie, compte 29 élèves de CE1 et CE2, tandis qu'à Bonnencontre, 23 élèves sont scolarisés en CM1 et CM2 dans la classe de Mme Ségut remplaçante de Mme Maetini en congé parental.

Saluons la belle initiative de l'association de parents d'élèves « Parents'Chantement » qui a offert le café aux parents en ce jour de rentrée.



Salle des fêtes, modalités de location pour les particuliers :

À partir du 1^{er} janvier 2023, une participation financière sera demandée afin de couvrir les frais d'électricité. Un relevé de compteur électrique sera réalisé à la remise des clefs ainsi qu'au moment de la restitution. Le kilowatt-heure sera facturé à hauteur 20 centimes.

Rappel sur modalités de location :

Au vu des annulations enregistrées en 2022, les modalités de location de la salle des fêtes ont été revues. La réservation de la salle s'effectue auprès du secrétariat de la Mairie. Une demande écrite est nécessaire. Cette réservation sera conditionnée au versement d'un chèque de caution de 50 euros couvrant une éventuelle annulation.

Toute annulation devra impérativement être signifiée par courrier ou par email. Si l'annulation intervient moins de 6 mois avant la manifestation, la municipalité se réserve le droit d'encaisser l'acompte (sauf raison impérieuse).

Un état des lieux et un inventaire du matériel mis à disposition seront effectués.



Enfin, nous vous rappelons que les clefs sont remises le vendredi soir pour une location de week-end. Pour plus d'informations, notamment sur les tarifs applicables et les modalités, nous vous invitons à consulter le secrétariat de Mairie ou le site internet.

Chapeau l'artiste !



Vous les aurez sans doute remarqués... Les jolis petits sapins de bois venus agrémenter les décorations de Noël de notre village cette année. Félicien, lutin du père Noël, a œuvré, cet été, à leur réalisation pour ensuite les offrir aux habitants de Broin. La municipalité le remercie chaleureusement pour cette belle initiative.



Nouveauté :



Une nouvelle offre de restauration à emporter vous est désormais proposée le dimanche soir. Installé derrière la mairie, le **Joker House** vous offre une grande variété de street food. Pensez à réserver par téléphone à partir de 17h.

Festivités

Retour de la fête nationale :

Entre étincelles, étoiles et tourbillons, la soirée du 13 juillet a fait son grand retour cette année et nous en sommes ravis.

Dégustation d'un agneau cuit à la broche et de jambons, défilé de lampions et soirée dansante sont venus compléter cette belle soirée. Merci à Vito Russo et ses amis, guitares à la main, ainsi qu'à Clément, D'J local, aux platines, qui ont animé la soirée.

Merci de votre présence à tous.



Arbre de Noël des enfants :



Comme chaque année, l'arbre de Noël de notre village a réuni nos chers enfants le samedi 10 décembre 2022 à la salle des fêtes. Les tours de passe-passe et les ballons du magicien ont ravi les enfants ! L'après-midi s'est poursuivie avec la venue du Père Noël et ses quelques surprises, autour d'un petit goûter aux odeurs

de chocolat, de cannelle et d'épices attisant les papilles des petits et des grands.



Repas des aînés :

Le repas des aînés aura lieu **le samedi 28 janvier 2023 à l'Auberge de l'Abbaye à Auvillars-sur-Saône**. Les personnes âgées de 70 ans au 31 décembre 2022 et plus sont invitées. Les personnes n'ayant pas 70 ans et souhaitant y participer, doivent prendre contact avec le secrétariat de mairie afin de connaître les modalités. (Clôture des inscriptions au 17 janvier 2023).



Associations

Sapeurs-Pompiers :



Changement à la tête du CPI Broin-Bonnencontre .

Le nouveau chef de corps Franck Vincenzi a remplacé Patrick Buggio dont nous saluons l'engagement sans faille durant ses 25 années dans les rangs des soldats du feu. L'équipe des sapeurs- pompiers, qui comprend 9 pompiers volontaires, a effectué 25 interventions cette année. Si vous souhaitez vous engager dans cette action citoyenne et solidaire, le centre de première intervention recrute.

L'amicale organisera son Loto le samedi 18 février à 20h00.

Contact : M. Franck Vincenzi : 06-10-52-16-27

Moto-Club MVS :

Le premier week-end de septembre est une date à retenir. La 4ème Bourse à la Moto a fait le plein après 3 années de disette "Covidienne".

Malgré la chaleur écrasante, les visiteurs, comme les habitants de la commune, étaient au rendez-vous. Dans cette grosse entreprise et organisation, remercions l'ensemble des Bénévoles qui ont répondu présents et ont fait de cette journée une belle réussite. Sur scène ou dans les stands, sur les motos en balade, musiciens, exposants et motards furent ravis de cette journée.

Rendez-vous est pris pour le mois de septembre prochain et une nouvelle édition de la Bourse à la Moto. Bien-sûr, dès le mois de mars avec une date à définir, aura lieu la traditionnelle soirée fondue. Si vous désirez intégrer le Moto-Club MVS, profiter des balades (direction la Dordogne le week-end de l'ascension et d'autres à venir) et partager la même passion, n'hésitez pas.

Contact : M.Frédéric Alexandre : 06-74-09-48-45 M.Manu Marguier : 06-28-03-62-05



Comité des fêtes :



Il y en a pour tous les goûts, pour les petits comme pour les grands... Pour tous ceux qui aiment se déguiser, voir les chiffres défiler et crier : "Bingo !!!", chiner et trouver l'objet rare, apprécier les notes de banane et de fruits rouges.... Les membres du comité des fêtes, toujours pleins d'entrain, comme ces années passées, vous proposeront une multitude de manifestations durant l'année 2023.



Au programme : Le 17/03 - Loto ; le 25/03 - Carnaval et défilé des enfants ; le 15/04 - Chasse aux œufs ; le 30/04 - Vide grenier ; le 17/11 - soirée Beaujolais ; le 19/1 - Bourse aux jouets.... et la liste n'est pas exhaustive.

Rejoignez la jolie bande qui ne demande qu'à grandir, sourires garantis.

Contact : Mme Rachel Marguier : 06-28-22-36-96

Club Informatique :

Le 3 octobre le Club informatique reprenait les cours. Cette année, l'association compte une cinquantaine d'adhérents avec 7 animateurs pour 5 cours dans la semaine.



Au programme : initiation pour débutants, photos et perfectionnement pour les plus expérimentés. Le Club accueillerait avec plaisir des formateurs bénévoles et nouveaux adhérents.

Contact : Mme Blandine Léveillé 03-80-26-96-34

Association de parents d'élèves Parents'chantement du RPI:

L'association, avec ce si joli nom, propose tout au long de l'année scolaire différentes ventes et manifestations. Elle récolte ainsi un peu d'argent et aide au financement de divers projets et contribue au bon fonctionnement de la vie de l'école avec l'achat de matériel par exemple et participe à quelques menus travaux d'agencement.



À sa tête, Bastien, accompagné de parents motivés et actifs, organisent les ventes de plants de légumes, chrysanthèmes, sapins...etc. Une vente de fromage est prévue en février. Peut-être renouvelleront-ils le vide grenier à Bagnot? Bien entendu l'association sera un acteur majeur de la kermesse des écoles prévue à l'orée des grandes vacances.

Contact: M. Bastien Menigoz 06-76-94-35-32

***Benevolus* : “Bienveillant, dévoué”.**

Quelle belle définition de ce mot “Bénévole” emprunté au latin.

Merci à toutes ces associations qui dynamisent le village et donnent une visibilité sur Broin.

Bravo à vous, engagés dans la vie associative, qui œuvrez sans relâche et donnez de votre temps si précieux.

L'ensemble des associations remercie les habitants pour leur présence et leur participation aux diverses manifestations et actions. Merci également à toutes les personnes qui participent, par leurs actes, au bon fonctionnement de la commune.



***Toute l'équipe municipale
vous souhaite une belle année
2023***



Réalisé par l'équipe municipale de Broin – Ne pas jeter sur la voie publique